

2020-06-12  
Sub.No.2020-1059

**Herbicide technique thifénsulfuron-méthyle FMC**  
POUR LA FABRICATION, LA FORMULATION OU LE RECONDITIONNEMENT

Solide

**PRINCIPE ACTIF :** Thifénsulfuron-méthyle.....98 %

N° D'HOMOLOGATION : 29448 – LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES  
LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

**EN CAS D'URGENCE, TÉLÉPHONER AU 1-800-331-3148 (24 H SUR 24)**

FMC of Canada Limited  
6755 Mississauga Road, Suite 204  
Mississauga, ON L5N 7Y2  
1-833-362-7722

CONTENU NET : 5 kg - Bulk

**PRÉCAUTIONS :**

**EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS.**

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Ne contaminer aucun plan d'eau.

**ATTENTION :** Nocif en cas d'inhalation ou d'absorption cutanée. Irrite la peau.

**PREMIERS SOINS**

**EN CAS D'INHALATION :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS D'INGESTION :** Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale. Pour les urgences médicales, composer le 1-800-331-3148.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :** Traiter selon les symptômes.

**MODE D'EMPLOI :**

À utiliser uniquement dans la fabrication d'un herbicide homologué en vertu de la LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES.

**ENTREPOSAGE :**

Entreposer dans le contenant d'origine seulement, à l'écart des autres pesticides, des engrais et de la nourriture de consommation humaine ou animale. Ne pas utiliser ni entreposer dans la maison ou autour de celle-ci. Garder le contenant fermé.

**DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION :**

Les fabricants canadiens qui utilisent ce produit technique doivent éliminer l'ingrédient actif et les contenants dont ils veulent se départir conformément aux règlements municipaux et provinciaux.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**AVIS À L'UTILISATEUR :**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

<sup>md</sup> FMC est une marque de commerce de FMC Corporation ou d'une société affiliée.